

Publié le 17 février 2011 à 05h25 | Mis à jour le 17 février 2011 à 05h25

Réaction

## L'euthanasie et l'objection de conscience



L'auteur rappelle à M. De Koninck qu'il ne fut jamais question de passer outre l'objection de conscience des médecins, pas plus que le médecin peut ignorer les choix de son patient.

Photothèque Le Soleil

Réaction au texte «Euthanasie: l'objection de conscience doit être reconnue, insiste Thomas De Koninck» du journaliste Pierre Pelchat

Aide-Mémoire à l'intention du philosophe De Koninck

1) Il ne fut jamais question de passer outre l'objection de conscience des médecins, pas plus que le médecin peut ignorer les choix de son patient. «Le premier devoir du médecin n'est plus de respecter la vie à tout prix mais de respecter la liberté de choix de son patient», a dit l'honorable Jean-Louis Baudouin. Il est préférable «de ne pas absolutiser la survie biologique», a dit Marc Desmet, jésuite et médecin en soins palliatifs.

2) Que des pressions existent, nul n'en doute, autant sur les patients, par les médecins, que l'inverse. Ces derniers sont mieux placés et préparés pour y résister. Après une minutieuse analyse de 20 années de pratique de l'euthanasie aux Pays-Bas, Rietjens, van der Mass et van der Heide, trois des auteurs les plus reconnus en ce domaine, concluent que «no slippery slope seems to have occurred», soit «aucune pente glissante s'est produite».

3) Les «personnes vulnérables» à risque d'être abusées n'ont pas été ciblées, comme on l'appréhendait. Sur 10 sous-groupes de ces personnes (aînées, homme ou femme, démunies, sous-scolarisées, handicapées (physique ou mental), maladie chronique, ethnies, races, porteuses du SIDA), seuls les sidéens ont eu recours à l'euthanasie ou au suicide-assisté (en Orégon) en surnombre. Les soins de santé accessibles aux autres ne leur suffisent pas. Il faut les améliorer, mais cela ne constitue pas un abus (voir *Legal*

*physician-assisted dying in Oregon and the Netherlands: evidence concerning the impact on patients in "vulnerable" groups*, de Margaret P Battin et coll.).

4) En démocratie, les lois devraient protéger les minorités (le petit nombre des malchanceux dont l'agonie est insupportable parce qu'inapaisable) contre l'hégémonie de la majorité, laquelle voudrait que ses valeurs soient la loi des autres (en absolutisant leur survie biologique au prix de souffrance qu'on ne sait soulager).

5) Enfin, dans la bouche d'un philosophe, la phrase «quelle belle manière de se débarrasser de quelqu'un» tient davantage de la supputation calomnieuse que de la philosophie. Monsieur De Koninck s'en rendrait compte s'il rencontrait des médecins belges, néerlandais, français ou orégonnais qui ont accepté par compassion bien mûrie d'abrèger des fins-de-vie de souffrance. Je les sais capables de donner une leçon de compassion à plusieurs.

**Marcel Boisvert md**

**Professeur de médecine palliative à la retraite (McGill)**

Partager

Recommander

2

0

publicité

### Annonces Google

#### Restaurant Brossard

Meilleurs Restos à Brossard 50 à 90% de rabais. Inscrivez-vous!  
www.tuango.ca/Restaurants

#### Vous Déménagez Bientôt?

30\$/heure. Aucun Minimum à Payer. 1-866-905-3111 - Ouvert 7 jours!  
DemenagementDiplomate.com

#### Condo de luxe à Longueuil

Haut de gamme à bon prix Occupation immédiate  
lestoursduboise.com

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.